Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un accord a été trouvé avec les médecins assistants

La délégation du Conseil d'Etat présidée par Pascal Broulis et composée de Anne-Catherine Lyon et Charles-Louis Rochat chargée des négociations avec les médecins assistants annonce qu'un accord vient d'être trouvé. Après que le Gouvernement a notamment octroyé la réduction de l'horaire hebdomadaire l'an dernier déjà, deux revendications restaient finalement en suspens, soit l'introduction du décompte hebdomadaire des heures et la question du 13e salaire.

Un accord est intervenu sur ces deux points. La grève administrative des médecins assistants sera levée sous réserve de la ratification du protocole d'accord par le conseil d'Etat et l'ASMAV mercredi prochain. Les modalités seront communiquées parallèlement.

Dans cet accord figureront les avantages déjà accordés par le chef du DSAS, tels qu'une application de l'accord au para-public, une étude sur la caisse de pension, une adaptation du règlement de travail, des décomptes des heures précis grâce à un outil de saisie commun et la création d'une commission paritaire Etat-ASMAV.

La délégation du conseil d'Etat est satisfaite que les parties soient parvenues à cet accord et tient à réaffirmer qu'elle reconnaît la qualité du travail effectué par les médecins assistants, indispensables à la bonne marche des hôpitaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 janvier 2003

079 310.84.27 (Isabel Balitzer-Domon)